

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

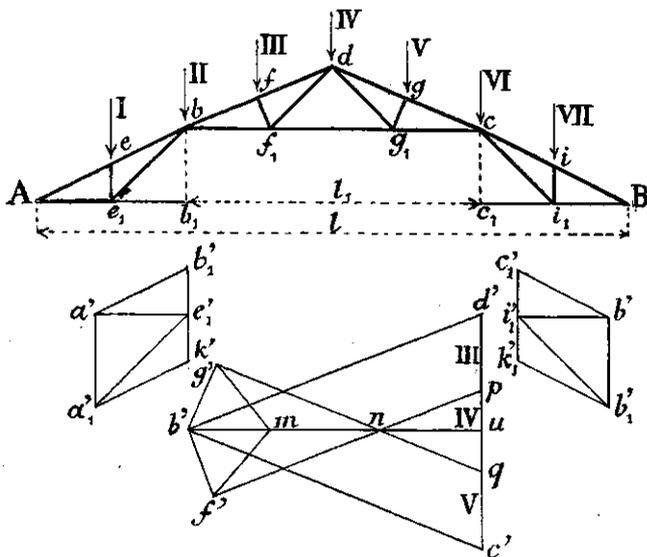
ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



## Résistance et Stabilité DES CONSTRUCTIONS

Après avoir déterminé les charges supportées par les différentes fermes et poutres de treillis constituant notre toiture composée, telle que nous l'avons décrite précédemment<sup>1</sup>, il nous reste à trouver la valeur des efforts intérieurs des divers éléments entrant dans la construction.

Nous considérerons d'abord les fermes intermédiaires comprises entre les deux fermes principales. Elles se composent, comme nous l'avons vu, de trois fermes distinctes, savoir : la ferme médiane  $bcd$ , du système Polonceau et les deux petites fermes latérales triangulaires  $Ab_1e_1$  et  $Bc_1i_1$ .



Nous allons déterminer successivement les efforts intérieurs développés dans les petites fermes latérales et les combles Polonceau, pour les pièces situées dans les travées extrêmes de 4 mètres et celles des travées médianes de 3 m. 50.

Pour tracer les épures relatives aux combles Polonceau, nous adopterons les échelles de 3 millimètres par mètre et de 5 millimètres par tonne.

En premier lieu, les charges supportées en chaque nœud de l'un des combles situés dans les travées extrêmes, sont, d'après les déterminations antérieures :

$$III = IV = V = 2.085 \text{ kilos.}$$

et les réactions aux appuis en  $b$  et  $c$  :

$$A_b = B = 3.129 \text{ kilos.}$$

Nous tracerons donc le polygone des forces, en portant sur la verticale  $d'c'$ , trois longueurs successives égales à 10,42 millimètres représentant, à l'échelle choisie, la charge commune de 2.085 kilos.

Les réactions aux appuis seront représentées par la demi-longueur de  $d'c'$  soit par  $d'u$ . Cette réaction est la seule force exté-

rieure agissant en  $b$ . Elle doit se décomposer suivant les deux éléments  $bf$  et  $bf_1$  de la ferme.

Nous mènerons donc par  $d'$  et par  $u$  les droites  $d'b'$  et  $ub'$  respectivement parallèles aux éléments considérés et nous obtiendrons ainsi les forces intérieures que nous désignerons par  $F_1$  et  $F_2$  :

$$F_1 = \frac{d'b'}{5} = \frac{42}{5} = - 8.400 \text{ kilos.}$$

et

$$F_2 = \frac{ub'}{5} = \frac{39,5}{5} = + 7.900 \text{ kilos.}$$

Au nœud  $f$ , agit la charge III, qu'il faut composer avec  $F_1$  ce qui, dans le polygone des forces, donne la résultante  $b'p$  non tracée sur l'épure; cette résultante se décompose suivant les éléments  $fd$  et  $ff_1$  et les forces intérieures correspondantes  $F_4$  et  $F_3$  s'obtiendront en menant par les extrémités  $b'$  et  $p$  les parallèles  $pf'$  et  $b'f'$  aux éléments considérés.

On pourrait encore envisager que la charge III doit être équilibrée par ces trois forces intérieures  $F_1$ ,  $F_3$  et  $F_4$  convergeant au même nœud  $f$ , et construire en conséquence le polygone des forces  $d'b'f'p$ , fermé par la force égale à la charge dont il s'agit.

Dans tous les cas, les valeurs des forces  $F_4$ ,  $F_3$  sont données par les parallèles  $pf'$  et  $b'f'$  et l'on a :

$$F_4 = \frac{pf'}{5} = \frac{38,5}{5} = - 7.700 \text{ kilos.}$$

et :

$$F_3 = \frac{b'f'}{5} = \frac{10}{5} = - 2.000 \text{ kilos.}$$

Pour déterminer les forces intérieures agissant dans les éléments  $f_1d$  et  $f_1g_1$  nous nous servirons du point d'attache  $f_1$  ou aboutissent encore les éléments  $bf_1$  et  $f_1f$ . Les efforts développés dans ces éléments ont pour résultante la ligne  $f'u$  non tracée sur l'épure. Nous mènerons donc par l'extrémité  $f_1$  la droite  $f'm$  parallèle à  $f_1d$  jusqu'à sa rencontre avec  $um$  parallèle à  $f_1g_1$  et nous obtiendrons les deux longueurs  $f'm$  et  $um$  cherchées.

On écrira donc :

$$F_5 = \frac{f'm}{5} = \frac{11,5}{5} = + 2.300 \text{ kilos.}$$

et :

$$F_6 = \frac{mu}{5} = \frac{28,5}{5} = + 5.700 \text{ kilos.}$$

On aurait pu encore considérer en bloc l'équilibre des 4 forces intérieures convergeant au point  $f_1$  et construire le polygone des forces  $ub'f'mu$  dans lequel les deux côtés  $ub'$  et  $um$  coïncident.

En complétant le polygone des forces par un tracé symétrique au précédent, on obtient les forces  $b'c'$ ,  $qg'$ ,  $b'g'$ ,  $g'm$  et  $ub'$  qui sont deux à deux égales aux forces développées dans les éléments symétriques correspondants de la demi ferme de droite.

Nous pourrions recommencer la même construction en ce qui concerne la détermination des efforts relatifs aux diverses fermes du type Polonceau situées dans les travées médianes; il suffirait de substituer, aux charges de 2.085 kilos, celles de 1.815 kilos afférentes à cette seconde série de fermes.

Mais, nous pouvons remarquer plus simplement, que les rapports des charges dans les deux cas sont les mêmes que ceux des réactions aux appuis; on peut donc écrire :

<sup>1</sup> Voir la *Construction Lyonnaise* du 16 janvier 1912.

$$\frac{III'}{III} = \frac{A'b}{Ab} = \frac{1.815}{2.086} = \frac{2.273}{3.129} = 0,87$$

Il est évident, d'autre part, que toutes les grandeurs analogues, dans les deux épures, forment le même rapport entre elles, puisque les lignes des deux épures, étant deux à deux parallèles, forment des figures semblables. Il suffira donc de multiplier les résultats précédents par le quotient trouvé 0,87 et l'on aura, en désignant par les mêmes indices, les éléments correspondants :

$$\begin{aligned} F'_1 &= F_1 \times 0,87 = - 8.400 \times 0,87 = 7.308 \text{ kilos.} \\ F'_2 &= F_2 \times 0,87 = + 7.900 \times 0,87 = 6.873 \text{ —} \\ F'_3 &= F_3 \times 0,87 = - 2.000 \times 0,87 = 1.740 \text{ —} \\ F'_4 &= F_4 \times 0,87 = - 7.700 \times 0,87 = 6.699 \text{ —} \\ F'_5 &= F_5 \times 0,87 = + 2.300 \times 0,87 = 2.001 \text{ —} \\ F'_6 &= F_6 \times 0,87 = + 5.700 \times 0,87 = 4.959 \text{ —} \end{aligned}$$

Nous nous occuperons maintenant des petites fermes triangulaires latérales et tout d'abord de celles qui sont comprises dans la partie médiane du bâtiment.

Les forces à considérer sont, comme nous l'avons vu précédemment, la charge  $I'_1$  appliquée au milieu de la pièce et les deux réactions aux appuis, soit :

$$I'_1 = 1.554 \text{ kilos}$$

et :

$$A'' = 777 \text{ kilos.}$$

Les forces étant relativement faibles, nous adopterons pour le tracé de l'épure correspondante l'échelle de 8 millimètres par tonne, afin d'obtenir un diagramme plus développé et plus lisible.

Dans le cas actuel, la charge  $I'_1$  est égale à la somme des réactions aux appuis. Nous tracerons donc l'épure de droite en prenant  $c'_1 k'_1 = 1.554 \times 8 = 12,44$  millimètres et les deux segments égaux  $c'_1 i'_1$  et  $i'_1 k'_1$  représenteront les deux réactions aux appuis.

Nous déterminerons d'abord les forces intérieures  $f_1$  et  $f_2$  qui se développent respectivement suivant les éléments  $Bi$  et  $Bi_1$  en considérant la réaction en B qui doit se composer suivant les directions de ces deux éléments.

Dans le polygone des forces, nous mènerons, par les extrémités du côté  $c'_1 i'_1$  qui représente la valeur de cette réaction, les parallèles  $c'_1 b'$  et  $i'_1 b'$  à chacun des éléments  $iB$  et  $i_1 B$ . Nous obtenons ainsi :

$$f_1 = \frac{c'_1 b'}{8} = \frac{13,5}{8} = - 1.687 \text{ kilos}$$

et :

$$f_2 = \frac{i'_1 b'}{6} = \frac{12}{6} = + 1.500 \text{ kilos.}$$

Au point d'appui  $c$ , s'exerce la même réaction qui est à décomposer suivant les directions des éléments  $ci$  et  $ci_1$ . Cette seconde réaction étant représentée dans le polygone des forces par  $i'_1 k'_1$ , nous n'aurons qu'à tracer le triangle  $i'_1 b'_1 k'_1$  qui doit avoir ses côtés respectivement parallèles à ceux du triangle  $ic i_1$  de la ferme latérale considérée. On obtient aussi pour les efforts développés dans les éléments  $ci$  et  $ci_1$  :

$$f_3 = f_4 = - 1.687 \text{ kilos}$$

et :

$$f_5 = \frac{17,5}{8} = + 2.175 \text{ kilos.}$$

Enfin pour déterminer l'effort dans la pièce  $i i_1$ , il suffit de remarquer qu'il doit faire équilibre à la charge  $I'_1$  et aux efforts intérieurs afférents aux éléments  $ic$  et  $iB$ ; or, ces trois forces forment le parallélogramme  $c'_1 k'_1 b'_1 b'$  dont le quatrième côté donne le résultat cherché. On a donc :

$$f_6 = \frac{b' b'_1}{8} = \frac{c'_1 k'_1}{8} = - 1.554 \text{ kilos.}$$

Pour l'une des fermes situées dans les travées extrêmes, on construirait une épure analogue, telle que celle reproduite à droite du dessin, dans laquelle le côté  $b'_1 k'$  doit avoir une longueur :

$$I_1 = 1.776 \times 8 = 14,21 \text{ millimètres,}$$

Mais, de même qu'en ce qui concerne les épures des petits combles Polonceau, les divers éléments du nouveau diagramme sont proportionnels à ceux du premier, car on a, par exemple :

$$\frac{I_1}{F_1} = \frac{A'}{A''} = \frac{1.776}{1.554} = \frac{888}{777} = 1,142.$$

Il suffira donc de multiplier chacun des efforts déterminés ci-dessus par le coefficient 1,142 et l'on aura :

$$f'_1 = - 1.677 \times 1,142 = - 1.927 \text{ kilos.}$$

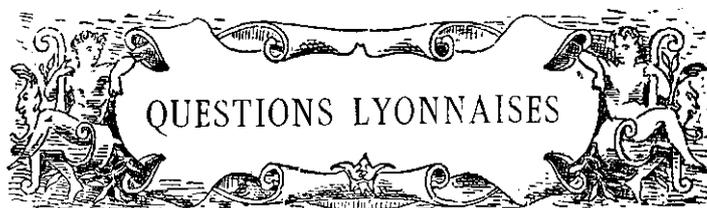
$$f'_2 = + 1.500 \times 1,142 = + 1.710 \text{ kilos.}$$

$$f'_3 = f'_4 = - 1.927 \text{ kilos.}$$

$$f'_5 = + 2.175 \times 1,142 = + 2.484 \text{ kilos.}$$

$$f'_6 = - 1.554 \times 1,142 = - 1.775 \text{ kilos.}$$

DYNAMIS.



## LES COMMUNICATIONS PAR VOIE FERRÉE ENTRE LYON ET LE LITTORAL

Dans notre dernier numéro, nous avons montré combien la situation de Lyon était relativement désavantagée et quelle pourrait être l'une des améliorations réalisables en vue d'assurer des relations plus faciles entre Lyon et Paris, et *vice versa*.

Mais les anomalies signalées ne sont pas exclusives à la ligne de la Bourgogne, et il serait bon, également, de songer à modifier les errements suivis pour les transports entre notre ville et le littoral de la Méditerranée, la direction de Nice étant, à notre point de vue régional, fort mal desservie.

On peut se rendre compte, en effet, qu'en ce qui concerne les trains de jour, rapides, express ou directs, nous n'en avons qu'un à notre disposition, celui quittant Perrache à midi 20, pour arriver à Marseille à 6 h. 4 du soir, à Toulon à 7 h. 49, à Cannes à 10 h. 49, et à Nice à 11 h. 37 soir.

L'indicateur officiel porte bien un autre départ à 8 heures du matin, mais, quand on adopte cette combinaison de voyage, il faut ensuite attendre à Marseille le train mentionné ci-dessus, qui le suit à quatre heures d'intervalle, si l'on veut continuer le même jour dans la direction de la Côte d'Azur.

On nous répondra que rien n'oblige les Lyonnais à voyager de jour et que, s'ils veulent se rendre dans le Midi, ils n'ont qu'à se conformer aux horaires du P.-L.-M., qui ne peut avoir la prétention de contenter tout le monde.

A la rigueur, cela pourrait s'admettre si les passages de la plupart de ces convois nocturnes avaient lieu à des heures à peu près convenables et si on y trouvait de la place, c'est-à-dire un certain confortable pour éviter la fatigue : comme ce n'est pas le cas, puisque, par exemple, le rapide de 5 h. 23 du soir et l'express de 5 h. 53, partant une demi-heure après, arrivent entre 2 et 5 heures du matin dans les stations situées entre Toulon et Cannes, l'argument ne vaut pas grand chose. Quatre autres rapides ou express passent chez nous à 2 h. 19 du matin, à 2 h. 49, à 3 h. 39 et à 4 h. 48, ce qui n'est précisément pas commode pour nos compatriotes en quête de repos.

Un seul train de nuit est à peu près utilisable, c'est celui quittant notre grande gare à 11 h. 20 du soir pour arriver à 4 h. 53 du matin à Marseille (trop tôt évidemment pour ceux n'allant pas plus loin), à 6 h. 10 à Toulon, à 8 h. 51 du matin à Cannes et à 9 h. 44 à Nice. Mais l'express qui le suit à 11 h. 34 n'arrive que beaucoup plus tard au chef-lieu des Alpes-Maritimes !

Si nous considérons le sens inverse, nous pouvons faire des constatations à peu près analogues.

Nous ferons grâce, cependant, à nos lecteurs d'un rappel aride des horaires fantaisistes qui réglementent nos rapports avec les côtes de Provence ; ils les connaissent bien, du reste, et il nous suffira de dire, pour nous résumer, que les services dans l'autre sens sont peut-être plus défectueux encore.

\*  
\*\*

Cela posé, comment s'étonner que, non seulement nos citadins ne vont pas fort souvent admirer les sites ravissants de l'Estérel et la Grande Bleue, mais aussi que les étrangers ne s'arrêtent pas chez nous en allant sur le littoral ou en en revenant.

On voit que la raison est bien simple : aucun train n'est assez commode pour éviter, à ceux que tenteraient une visite de la capitale du Sud-Est, les inconvénients d'un voyage forcément accompli dans de mauvaises conditions si on fait escale chez nous.

On ne paraît pas s'être préoccupé outre mesure de ces considérations et nous nous étonnons que le Syndicat d'Initiative de Lyon n'ait pas insisté pour faire cesser cet état de choses préjudiciable à notre ville. En tout cas, il ferait une œuvre intéressante en intervenant énergiquement en vue de la transformation rationnelle de nos moyens de transports rapides dans la direction du Sud ; nul doute que les trains qui seraient créés dans ce but ne soient assaillis par une clientèle nombreuse (comme cela arrive en été pour les directions de Genève et d'Aix-les-Bains, fort bien desservis pour les Lyonnais), et qu'une grande quantité d'étrangers ne s'intéressent davantage à l'antique capitale des Gaules.

Il suffirait, d'ailleurs, pour commencer, d'accélérer le train 59, quittant Perrache à 8 heures du matin, de le faire arriver à 1 h. 45 à Marseille, puis de le prolonger jusqu'à Nice, où il entrerait en gare vers 7 h. 15 du soir.

De même, le train de midi 20 pourrait être un peu retardé, par exemple à 1 heure du soir, et accéléré suffisamment, quitte à ce qu'il arrive à la même heure qu'actuellement à son terminus.

Dans l'autre sens, des changements analogues devraient être établis pour améliorer les deux trains correspondants permettant le trajet de jour ; mais, de ce côté, il faudrait des remaniements plus complets, dont nous reparlerons ultérieurement.

Souhaitons, en attendant, que les organismes intéressés tiennent compte des desiderata qui précèdent, en retouchant le tableau des horaires d'une manière vraiment pratique pour favoriser les voyageurs et en accroître le nombre.

SINÉD.

## LE SALON

DE LA

### SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS

#### L'INAUGURATION

Jeudi 8 courant, à 2 h. 1/2, le Président de la Société lyonnaise des Beaux-Arts, M. Félix Bauer, assisté des membres des jurys du Salon, de ceux de son Conseil d'administration et des membres d'honneur, souhaitait la bienvenue, au Palais municipal du quai de Bondy, aux invités et à

M. Augagneur, invité à présider cette solennité très lyonnaise. M. Augagneur répondit fort aimablement aux paroles de bon accueil et de remerciement que M. Bauer lui adressait et se déclara très ému et très reconnaissant de ce témoignage d'estime et d'attention, d'autant que l'invitation qu'il avait reçue semblait s'adresser davantage au Ministre qu'à l'homme privé, et qu'après la chute du cabinet Caillaux, il avait estimé devoir rendre sa parole. C'est à la suite d'affectueuses et pressantes sollicitations qu'il avait résolument accepté de présider, avec M. Bauer et ses assesseurs, à cette fête qui le charmait. Il s'est toujours, a-t-il dit, intéressé aux manifestations d'art qui ont eu lieu à Lyon, et c'est pendant qu'il était maire de Lyon que le Salon de la Société lyonnaise des Beaux-Arts a pu trouver enfin, au Palais du quai de Bondy, un asile digne de ses exposants et leur exposition...

La visite des salles se fit, comme de coutume, au milieu d'une affluence considérable de visiteurs de marque et d'artistes, affluence de jeunes visages et de claires toilettes mêlés aux habits impeccables ou aux costumes soignés, mais romantiques ou fantaisistes, des peintres, des sculpteurs et des décorateurs, dont on admirait les belles productions artistiques.

Cette exposition est la vingt-cinquième de celles qu'organisa la Société lyonnaise des Beaux-Arts. « Ce sont, disait le président, ses noces d'argent. »

Notre confrère, *l'Illustré du Sud-Est*, profite de cet anniversaire pour donner quelques fleurs et quelques brins de laurier à la mémoire de ceux que l'on comptait en 1887, et dont il ne reste plus pour nous qu'un pieux souvenir et de remarquables œuvres. Les Appian, les Carand, les Danguin, les Loubet, les Millefaut, les Perrachon, les Miciol, les Coquerel, et tant et tant d'autres nous ont quitté.

Mais nous, à nos chers morts, nous resterons fidèles....

Que le ciel soit couvert, ou que le soleil brille,

Nous les ferons asseoir au cercle de famille,

Nous les appellerons à tous nos rendez-vous !!

C'est un bon et pieux usage de rappeler les noms des grands disparus en tête du catalogue du Salon, et c'est une preuve que nous savons honorer ceux qui nous ont été chers. Cette pensée de commémoration si profondément lyonnaise était particulièrement heureuse cette année.

Nous avons eu trop peu de temps encore pour pouvoir apprécier utilement les œuvres exposées, ou même pour pouvoir, sans les apprécier ni les juger, en parler entre « gens du monde », selon l'expression usitée.

Cependant, on peut dire que ce Salon ne le cède en rien aux précédents. Pour ce qui intéresse plus spécialement les lecteurs de *la Construction Lyonnaise*, c'est-à-dire l'architecture et les arts décoratifs, nous pouvons dès aujourd'hui signaler les belles expositions de MM. Blachier, Lenail, Michel Roux-Spitz, Lambert, Deveraux, de MM. Chaleyssin frères, de M. Majorel, les cristaux, les émaux et les grès de MM. Tourasse, Gilardoni, Daum et Gallé ; les bijoux de M. Gaillard ; les envois de la maison Berlie ; les eaux fortes de M. Guy (une vue de Saint-Jean depuis la montée des Châteaux, qui est une merveille) ; les sculptures de MM. Chorrel, Muscat, Prost, Devaux, Dumas, Larrivé et Ploquin, de M. Guillermin, la décoration si heureuse d'un salon Louis XVI, exécutée d'après M. Pierre Blein, de Valence... Nous reviendrons à loisir sur ces sujets si intéressants et si séduisants ; nous ne voulons aujourd'hui qu'inciter nos lecteurs et nos amis à visiter, lentement et à tête reposée, les belles choses et les rares merveilles que recèle ce vingt-cinquième Salon de notre Société lyonnaise des Beaux-Arts.

Nous devons signaler de façon toute spéciale le très heureux agencement des salles et féliciter le Comité d'organisation, particulièrement MM. P. Desjardins, L. Rogniat et Félix Desvermay, qui se sont prodigués et ont présidé à

Gabriel Vicaire.

l'installation des salles d'architecture et des arts décoratifs, dont la présentation heureuse témoigne de leur goût parfait.

F. FRANÇON.

### LE BANQUET

Le soir, le banquet traditionnel réunissait, dans les salons Berryer et Milliet, les notabilités lyonnaises et un grand nombre d'exposants et de sociétaires.

Au dessert, M. Félix Bauer, expert en l'art des raccourcis, a fait le bilan de la Société durant le quart de siècle écoulé, rappelant qu'elle avait été présidée par un ministre, un sous-secrétaire d'Etat, un inspecteur général, neuf gouverneurs, six préfets et trois maires, sans oublier les distingués présidents des deux grandes Sociétés de peinture parisiennes.

« Au point de vue moral, — et sans être trop « pompier », dit en souriant l'orateur, — j'ajoute que le bilan des achats, dons et autres se chiffre par 825.000 francs.

Après un souvenir à ses prédécesseurs, MM. André Per-rachon, Micciol, Poncet, Tallon, Favre et Sicard, M. F. Bauër remercie M. Victor Augagneur d'avoir bien voulu tenir la promesse du ministre. « C'est la preuve d'intérêt la plus belle et la plus flatteuse que la Société pouvait recevoir de lui. »

Ayant très délicatement remercié tout le monde, M. Bauër leva sa coupe à la prospérité toujours croissante de la Société.

M. Vial, en un discours d'une joviale humour, se plut à constater le succès continu des expositions de peinture de la Société. Il devait lui échoir, comme adjoint de Vaise et du territoire du quai de Bondy, de célébrer les noces d'argent de la Société lyonnaise des Beaux-Arts, honneur dont il est justement fier.

Après M. le Préfet du Rhône, qui assure les artistes lyonnais de toute sa sollicitude, M. Augagneur prend le dernier la parole; l'ancien maire de Lyon a d'heureuses phrases pour dire en quelle estime il tient les artistes lyonnais, dont le talent, fait de sincérité et de probité, n'est à nul autre comparable.

Il fait ensuite l'éloge du Salon, éloge mitigé, car ce Salon est insuffisamment lyonnais.

Tout en se défendant de vouloir parler peinture, le député de Lyon donne aux artistes lyonnais de sages conseils, en les adjurant de ressembler à leurs aînés, qui ont fait la gloire de Lyon, les Carand, les Vernay, les Ravier, les Puvis de Chavannes.

« Ceux-là, dit l'orateur, furent de grands artistes qui respectèrent la devise de Platon : « Le Beau, c'est la splendeur du Vrai. » Comme eux, restez Lyonnais, inspirez-vous de la Nature, qui se montre prodigue à nous jusque dans ses brumes vaporeuses, avec ses demi-teintes, ses ciels tragiques, et il dépeint en véritable artiste l'aspect de Lyon, par le soleil couchant, sur la colline de Fourvière.

### LA CONSERVATION DES MONUMENTS ET OBJETS

ayant un intérêt historique ou artistique

Au cours de la séance du 11 novembre 1910, il avait été déposé, sur le bureau de la Chambre des députés, un projet de loi relatif à la conservation des monuments et objets ayant un caractère historique ou artistique.

Ce projet de loi avait pour objet de modifier la législation actuellement en vigueur et de combler les lacunes révélées par une expérience de vingt-deux ans.

La loi du 30 mars 1887, qui a placé sous la surveillance de l'Etat les monuments présentant un intérêt d'histoire ou d'art, ne s'appliquait pas, à l'origine, à plus de quinze cents édifices. Leur nombre dépasse déjà quatre mille, et beaucoup de classements sont actuellement en instance.

Quant aux objets mobiliers, les classements se sont accrus

plus rapidement encore. Limité, en 1887, à quelques unités, leur nombre s'élevait à quatre mille œuvres d'art, au moment du vote de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat. La vaste enquête effectuée depuis quelques années, dans l'ensemble des départements, a porté ce chiffre à plus de dix mille.

Tout un ensemble de dispositions protectrices avait été présenté par le Ministère, en vue de sauvegarder, en même temps que les édifices qui forment la parure monumentale de la France, les incomparables richesses d'art qui y sont contenues.

La Chambre, devant la complexité de la question, a hésité à adopter d'urgence le projet gouvernemental tout entier et a couru pour ainsi dire au plus pressé; elle a tenu, en votant tout d'abord à part l'article 24 de ce projet, à préserver les objets d'art qui lui ont paru particulièrement exposés à quelque danger, réservant, pour en faire l'objet de dispositions législatives spéciales, le reste du projet de loi dont elle demeure saisie. Il est de toute évidence que l'examen intégral et la discussion complète du projet du 11 novembre exigeront de longues études et donneront lieu à des débats approfondis. Or, des incidents récents, dont l'opinion publique a été vivement émue, n'ont que trop démontré que la sécurité des objets d'art classés court de grands risques et que de sérieuses mesures de préservation s'imposent, non seulement dans les musées de l'Etat, mais encore dans divers autres établissements publics.

Il est à remarquer qu'un grand nombre d'objets classés se trouvent dans les édifices servant au culte et dans leurs dépendances. La loi de 1905, sur la séparation des Eglises et de l'Etat, assurait la conservation de ces objets après la disparition des établissements ecclésiastiques, par les soins et sous la responsabilité des Associations culturelles. Mais ces Associations n'ayant pas été constituées et le législateur, désireux d'assurer le libre exercice du culte, ayant, par la loi du 2 janvier 1907, laissé à la disposition des fidèles et des ministres du culte les édifices et les meubles qui les garnissent, la sécurité de ces objets s'est trouvée compromise. La surveillance en est devenue particulièrement difficile dans les églises ouvertes et accessibles à tous.

Il est extrêmement urgent d'assurer la sécurité des divers objets classés en permettant, en cas de péril bien constaté, d'en ordonner le transfert provisoire dans un dépôt public voisin, sous les conditions légales instituées par l'article 24 et avec toutes les garanties auxquelles ont droit les collectivités propriétaires.

C'est pour ces motifs que la Commission de l'enseignement et des beaux-arts de la Chambre des députés, d'accord avec le Gouvernement, a proposé de détacher de l'ensemble du projet de loi l'article 24, qui doit donner à l'Administration les moyens nécessaires pour mettre à l'abri de toute atteinte des trésors d'art d'une valeur inappréciable.

L'article 24 primitif a été très heureusement complété et mis au point, grâce à deux amendements, l'un de M. Abel Ferry, l'autre de M. Charles Deloncle. La Commission s'en est inspirée dans la rédaction du texte qu'elle a présenté, en maintenant aux collectivités intéressées leurs droits de propriété et de reprise, en substituant à l'autorité souveraine du Pouvoir central la décision indispensable d'une Commission locale, et en prescrivant obligatoirement le transfert provisoire jugé nécessaire dans un dépôt de la région voisine.

Ainsi amendé, le texte législatif, reproduisant, en un article unique, la disposition de l'article 24 du projet de loi du 11 novembre, a été voté à l'unanimité et sans débats par la Chambre des députés, après déclaration d'urgence.

M. Maurice Faure, ancien ministre, sénateur, propose à la Haute Assemblée de l'adopter à son tour dans les termes mêmes où il lui a été transmis par le Gouvernement.

Le Sénat, qui s'est associé aux graves préoccupations qui ont donné lieu en ces derniers temps à tant de polémiques,

se fera certainement un devoir de donner son approbation unanime, en attendant une loi plus générale, aux dispositions ci-après, destinées à renforcer très opportunément la législation protectrice des objets classés qui forment l'admirable patrimoine artistique de la France. On ne saurait, sans la plus impardonnable incurie, laisser de telles richesses nationales exposées à de criminelles rapacités ou à de déplorables et souvent irréparables dégradations.

Voici le texte du projet de loi soumis au Sénat :

« ARTICLE UNIQUE. — Lorsque l'Administration des Beaux-Arts estime que la conservation ou la sécurité d'un objet classé appartenant à un département, à une commune ou à un établissement public est mise en péril, et que la collectivité propriétaire ne veut ou ne peut pas prendre immédiatement les mesures jugées nécessaires par l'Administration pour remédier à cet état de choses, le Ministre des Beaux-Arts peut ordonner d'urgence, par arrêté motivé, aux frais de son administration, les mesures conservatoires utiles, et même, en cas de nécessité dûment démontrée, le transfert provisoire de l'objet dans un trésor de cathédrale, s'il est affecté au culte, et, s'il ne l'est pas, dans un musée ou tout autre lieu public national, départemental ou communal, offrant des garanties de sécurité voulues, et autant que possible situé dans le voisinage de l'emplacement primitif.

« Dans un délai de trois mois, à compter de ce transfert provisoire, les conditions nécessaires pour la garde et la conservation de l'objet dans son emplacement primitif devront être déterminées par une Commission réunie sur la convocation du préfet et composée : 1° du préfet, président de droit ; 2° d'un délégué du Ministère des Beaux-Arts ; 3° de l'archiviste départemental ; 4° de l'architecte des monuments historiques du département ; 5° d'un président ou secrétaire de Société régionale, historique, archéologique ou artistique désigné à cet effet pour une durée de trois ans par arrêté du Ministre des Beaux-Arts ; 6° du maire de la commune ; 7° du conseiller général du canton.

« La collectivité propriétaire pourra, à toute époque, obtenir la réintégration de l'objet dans son emplacement primitif, si elle justifie que les conditions exigées y sont désormais réalisées. »

## PÉROUGES

(SUITE)

Formons ici, à ce propos, le souhait que les réfections que ces vieux logis vont éprouver ne les rendent point cependant méconnaissables, ne leur enlèvent point trop, extérieurement au moins, leur rusticité et leur aspect habituel, cette patine de grisaille si jolie que le temps leur a donnée, et ne changent point trop radicalement le caractère si original et si poétique de ce coin délicieux du vieux Pérouges.

Souhaitons surtout que dans ces nouvelles transformations, aucune part, quelle qu'elle soit, et sous n'importe quel prétexte, ne soit faite aux démolitions qui sont toujours regrettables.

Parmi les nouveaux acquéreurs, citons particulièrement M. Emiel, entrepreneur à Lyon, et M. Schultz, artiste-peintre en vitraux.

Nous connaissons trop leurs sentiments de respect et d'admiration à l'égard du vieux Pérouges pour douter un seul instant qu'ils ne sachent aménager et restaurer leurs antiques logis sans porter atteinte en rien à la beauté moyenâgeuse de la cité.

LA MAISON BOUSSELIN, RUE DU TAMBOUR. — Nombre de petites rues viennent aboutir dans cette partie de la rue des Rondes ; dans la deuxième rue, notons la maison Bousselin, qui fait l'angle de cette rue et de la rue du Tambour : elle possède un bel escalier en colimaçon, ses portes sont toutes cintrées et moulurées, et ses fenêtres à croisillons sont très

nombreuses, l'une d'elles éclairant l'escalier possède une grille en barreaux de fer croisillonnés à ressaut comme on les faisait au moyen âge.

Cette maison possède, au premier étage, une belle et vaste cheminée, avec de hauts plafonds à la française comme, d'ailleurs, en possèdent toutes les anciennes maisons de Pérouges.



PÉROUGES. — La Rue des Rondes, vue prise du carrefour Langloye (avant les démolitions). Au centre, l'ancien grenier à sel.

(Cliché Romand, la Valbonne).

Sur sa façade, exposée au midi, face au clos Bousselin, dans la rue du Tambour, se trouve un cadran solaire qui occupe, d'ailleurs, l'emplacement d'une grande fenêtre croisillonnée qui a été murée. C'est une particularité que l'on peut signaler sur beaucoup de vieilles façades d'autres logis pérougeards ayant la même exposition.

Une même particularité à signaler encore pour cette maison, ainsi que pour toutes les anciennes maisons de Pérouges est la corniche en saillie séparant les différents étages les uns des autres.

Hâtons-nous de dire que les exemples donnés par les acquéreurs que nous citions précédemment viennent d'être suivis par l'éminent architecte de la ville de Lyon, M. Tony Garnier, grand prix de Rome, qui devient lui aussi acquéreur, dans un but de conservation et de restauration artistiques, de cette antique maison Bousselin, laquelle était, elle aussi, inhabitée depuis de très longues années.

Avec de pareils exemples, nous ne doutons plus du sort réservé au vieux Pérouges. L'initiative privée saura encore se manifester pour sauver Pérouges de la chute irrémédiable qui semblait, récem-

ment encore. le guetter, et l'initiative publique la suivra, nous ne sommes certain *Les vieilles pierres de Pérouges, espérons-le, ne deviendront pas de sitôt la proie des démolisseurs professionnels et ne seront pas encore jetées en pâture au four à chaux!*

A signaler, dans la partie basse de cette même rue du Tambour, une des plus curieuses et des plus pittoresques du vieux Pérouges, les maisons Ruivet et Rudigoz qui ne sont point sans intérêt.

LA RUE DU SOUTERRAIN. — A l'angle de la rue suivante et de la rue des Rondes, en face de la maison Bouvier, s'est produit, il y a peu de temps, à la suite de grandes pluies, un affaissement circulaire du sol, indice d'une excavation dans la profondeur. Des fouilles ont été commencées sur l'initiative de M. Janin, maire de Pérouges. Elles ont dû être abandonnées, car on craignait pour la solidité des maisons voisines.

LA MAISON THIMON. — Mais poursuivons notre promenade dans la rue des Rondes qui maintenant monte très rapide; signalons en passant la maison Thimon qui, au deuxième étage, possède une croisée géminée et ogivale d'un très beau travail; elle est malheureusement obstruée par une maçonnerie.

A noter, en montant à gauche, et précédant la maison Thimon, la maison Gaspard Favier, dont il ne reste que la façade. Le toit de cette maison, manquant d'entretien, s'est effondré une nuit entraînant les planchers et une partie des murs. Cette maison n'était pas très ancienne. Elle avait été édifée ou reconstruite par un descendant du délégué de la commune de Pérouges aux fêtes de la Fédération, en 1790, et porte encore sur la porte l'inscription G. F. 1833.

En face, dans une maison servant d'écurie et dépendant de la maison Thimon, au-dessus d'une fenêtre gothique à accolade pratiquée sous le toit, à la partie supérieure des remparts, visible du côté des bois de la Fontaine, se lit encore une inscription portant la date 1535.

LES MAISONS JANIN ET CAZIN. — Signalons aussi la maison Janin dont la façade est en face de la rue de la Place; cette maison possède aussi un bel escalier en pierres et de belles ouvertures; la maison Cazin qui est en face et fait l'angle de la rue de la Place et de la rue des Rondes, a dû certainement être une des plus belles de Pérouges; on y voit les restes d'une galerie du côté de la rue de la Place et sur la rue des Rondes, des débris de vitraux aux fenêtres des étages supérieurs; il y a longtemps qu'elle est inhabitable.

A la suite de la maison Janin sont des ruines amoncelées qui représentent, dans toute leur cruelle vérité, les récents exploits des démolisseurs de Pérouges. La maison contiguë à la maison Janin a été vendue 8 francs pour être démolie. La démolition, faite par des jeunes gens sans expérience, on tirait sur les murs avec des cordes, a déterminé en même temps l'écroulement partiel de la maison voisine.

LA RUE DE LA TOUR. — Poursuivant notre marche, la rue devient plus plane et nous arrivons au débouché d'une allée couverte qui communique avec la place; du côté droit est la rue qui conduisait à l'ancienne tour dont on peut voir encore les fondations à cinquante pas de la rue des Rondes à l'angle du petit jardin de l'ancienne cure; dans cette rue se trouve l'ancien puits qui seul fournissait l'eau potable aux habitants lorsque la ville était assiégée, la fontaine Putarey étant hors des murs (n° 17 du plan).

A mentionner, dans le jardin de l'ancienne cure, une statue en bois de saint Georges terrassant le Dragon. Cette statue appartenait à l'église avant la réfection des autels due à Fabisch.

Les greniers de l'ancienne cure contiennent, également, une statue en bois d'une Vierge ou d'une Marie-Magdeleine qui a été aussi reléguée là lors de la réfection de l'église.

Ces deux statues ont certainement plus de valeur artistique que celles en plâtre qu'on a mises à leurs places dans leurs autels respectifs.

Elles ont la facture naïve des œuvres primitives.

De l'emplacement de l'ancienne tour, la vue s'étend du côté de la Glaye et sur la vallée du Longevent avec; au premier plan, le champ de l'Olivet.

LA MAIRIE, L'ANCIENNE RUE DE L'ÉGLISE. — Mais nous touchons à notre point de départ, nous voici sur la place de la Mairie et de l'École des garçons, où existait autrefois l'hôtel de la Croix-Blanche et dont les bâtiments ont été démolis.

Ces démolitions datent déjà d'une cinquantaine d'années, époque à laquelle fut construite la Mairie actuelle qui est, disons-le, absolument dénuée de tout intérêt artistique, ce qui est, d'ailleurs, d'autant plus regrettable qu'on aurait pu, à sa place, restaurer une ancienne maison et en faire un magnifique Hôtel de Ville.

A ce propos, espérons qu'un jour, à part les bâtiments scolaires existant actuellement, la Municipalité comprendra l'intérêt qu'il y aurait à restaurer une de nos plus intéressantes maisons pour en faire à la fois un Hôtel de Ville, où seraient installés les services de la Mairie, et un musée archéologique, où seraient pieusement recueillis tous les débris, tous les vestiges des temps passés qui, chaque année, s'en vont se dispersant davantage, devenant la proie des collectionneurs avides et des écumeurs d'antiquités.

Le seul intérêt archéologique que présente actuellement la mairie est de posséder le beau parchemin formant la charte de Pérouges, de 1343, et contenant libellés, en latin, en caractères gothiques, assez difficiles à déchiffrer, les franchises communales octroyées par le Dauphin viennois, alors qu'il était, avant la domination savoyarde, le suzerain de Pérouges. A signaler aussi, dans les cartons du secrétariat de la Mairie, le recueil de tous les actes de l'état civil et, notamment, les actes rédigés par les curés de Pérouges, avant la Révolution, sur une période de trois siècles. C'est en consultant ce recueil que l'on pourra se rendre compte du grand nombre d'inhumations qui furent faites, soit dans l'église paroissiale actuelle, soit dans l'ancienne église, qui recouvrait le tertre tout entier de Saint-Georges, soit dans la chapelle de la Valbonne, actuellement disparue.

Sur cette place, mentionnons le pensionnat Orcel, fondé il y a cinquante ans; la maison opposée au pensionnat et qui fait face à la rue du Prince est très ancienne et remarquable à plus d'un titre; elle a une cour qui touche à l'église dont on aperçoit la petite porte et le clocher du milieu de la place.

Cette maison, seul vestige de l'ancienne rue de l'Église, n'existe plus; elle a été démolie au printemps dernier.

Il en est de même de celle qui faisait en face, sur la gauche, l'angle de la rue du Prince, la maison Morel, maison à caractère ancien qui avait été restaurée et qui était loin de menacer ruine. Sa démolition est aussi une conséquence de la fièvre contagieuse de démolition qui a sévi récemment sur Pérouges et représente encore un des beaux exploits des jeunes vandales pérougeards qui n'ont pas craint, pour aller plus vite en besogne, d'entraîner partiellement, dans leur œuvre de destruction, les deux maisons voisines.

La rue de l'Église se trouvait dans le prolongement de la rue du Prince, en face de la petite porte de l'Église, vers la place de la Mairie actuelle.

C'est dans les anciennes démolitions de ce quartier que M. J.-M. Béraud a recueilli une pierre ayant formé une colonne ou un linteau de porte, où se trouve encore visiblement tracée en grands caractères romains la date : 1025.

Cette rue de l'Église devait être un de nos plus anciens quartiers.

LA RUE DU PRINCE. — Engageons-nous dans la rue du Prince faisant double retour en S, et qui fait communiquer la place de la Mairie avec la place principale dite autrefois place de la Halle; les maisons de cette rue sont toutes superbes, mais la plupart sont inhabitées, et parmi celles-ci, citons la maison Margnol, dite maison du Prince, qui sert aujourd'hui de cave, de grenier et de fenil : elle renferme une petite cour très remarquable par les débris d'arcades et de piliers; dans les bâtiments se voient une immense cheminée et un long corridor aboutissant à une chambre voûtée, autrefois fermée par une porte de fer, où étaient renfermés le trésor et les archives.

Tout le rez-de-chaussée de cette maison et des maisons voisines porte des arcades qui, avant d'être murées, devaient former un long péristyle.

LA PLACE DE LA HALLE. — Mais nous arrivons sur la place, « coin merveilleux d'ombre et de silence » a dit l'auteur cité au début de ce livre; cette appréciation est juste, mais, dégagant notre esprit de cette impression de paix, nous trouvons qu'il y a quelque chose à admirer de tout particulier.

C'est d'abord, en débouchant de la rue du Prince, à droite, la maison Rudigoz<sup>1</sup> avec ses lourds piliers formant galerie; sur la façade de cette maison et sur la rue du Prince existait autrefois une fresque représentant un saint Georges colossal terrassant le Dragon; cette peinture était encore très visible il y a quarante ans, peut-être en aperçoit-on encore des traces.

En face de cette maison, dans la rue du Prince, est une maison reconstruite il y a quarante ans environ dans laquelle on a démolé des murs sur lesquels des batailles avaient été peintes; on ne peut que regretter cette destruction.

Il est probable qu'en nettoyant les murs intérieurs des vieilles maisons de Pérouges, et en enlevant les couches successives de badigeon ou même les papiers peints qui les recouvrent, on pourrait mettre à nu quelques-unes de ces fresques, comme le fait actuellement, d'une façon si intelligente, la Direction des Beaux-Arts dans la restauration du Palais des Papes à Avignon.

CITERNES ROMAINES. — Mais nous voici en pleine place, à l'ombre du vieux et magnifique tilleul qui occupe son centre: il existait autrefois un réservoir d'eau à découvert sur cette place et joignant la maison Rudigoz dont nous venons de parler; il occupait une surface carrée de 100 mètres environ de superficie; on l'a remplacé, il y a trente ans, par une citerne située au même emplacement.

En faisant les fouilles pour cette citerne, les ouvriers se trouvèrent tout à coup sur une voûte qui résonnait comme une cloche sous le choc des outils; le maire d'alors ne voulut pas faire continuer les fouilles, mais il est probable qu'on se trouvait en présence de citernes romaines, comme il en existe à Constantine. Pérouges du reste, toute proportion gardée, ressemble à cette ville lointaine; citons la porte d'En Haut qui ressemble à la porte Djebbia de l'ancienne Cirtha à part cependant le renflement des ogives qui est la caractéristique de l'architecture arabe.

<sup>1</sup> Actuellement maison Valensot.

LES MAISONS DE LA PLACE. — Parmi les belles maisons de la place, citons la maison Orcel superbe construction du XVII<sup>e</sup> siècle dont les pans de bois forment plusieurs étages superposés par encorbellements, comportant une jolie frise au premier étage, et la maison du Petit-Saint-Georges dont la statue équestre occupe une élégante niche dans le mur d'une tourelle d'escalier.

La maison Orcel, qui appartient actuellement à M. Ajacques, est une des plus caractéristiques du vieux Pérouges. Il s'en fallut de peu qu'elle ne tombât elle aussi, il y a quelques mois, sous le pic des démolisseurs. Il faut féliciter le propriétaire actuel qui, après s'être rendu acquéreur de cette maison, a pris l'heureuse initiative d'y faire exécuter les réparations les plus urgentes en vue de son maintien et de sa conservation. Cette initiative est d'autant plus méritoire que cet immeuble reste encore inutilisé, sinon inutilisable. Il est incontestable qu'il mériterait d'être classé comme monument historique.

Quant au petit saint Georges de la place de Pérouges, il est encore aujourd'hui l'objet d'un culte particulier de la part des habitants de la vieille cité. Les jours de fête, les jeunes filles, car il y a encore des jeunes filles à Pérouges, l'ornent de rubans tricolores et de fleurs.

Au sujet de la maison du Petit-Saint-Georges, nous avons encore le regret de signaler ici une toute récente mutilation. Cette maison possédait autrefois, au premier étage, une fenêtre doublement géminée comme en possèdent encore quelques maisons de Pérouges, notamment la maison Vernay et la maison Cazin. Depuis déjà de nombreuses années, on avait muré une partie de cette fenêtre, et la gravure reproduite ici la représente réduite à une simple fenêtre à meneaux qui, ainsi qu'on le voit, ne représente que le tiers de l'ancienne ouverture. Lors de notre dernière visite à Pérouges nous avons, avec peine, constaté la disparition de ce dernier meneau. Le propriétaire l'avait fait enlever. Puis, comme il trouvait l'ouverture trop grande, il en a fait cimenter une partie et a placé là une fenêtre banale. Cette mutilation est d'autant plus regrettable qu'elle n'a aucune excuse. Le futur visiteur de Pérouges pourra comparer, à l'aide de la gravure, ce qui est à ce qui était, et se convaincre que, si vraiment Pérouges perd chaque année un peu de sa couleur locale, la faute en est surtout à la plupart de ses habitants qui, hélas! sont et resteront probablement toujours les derniers à apprécier le charme et la beauté de leur cité.



(Cliché J.-M. Rodet.)

Signalons, en outre, la très belle porte de la maison Cazin, à l'angle de la rue de la place. La maison du café Michallant renferme aussi, dans le parement d'un mur de derrière, une tête en pierre d'une bonne facture dont le reste du corps se retrouverait, croyons-nous, dans un mur de clôture du jardin Bousselin, à trente pas environ de la place.

DE LA PLACE DE LA HALLE AU FOR (FORUM). — Au fond du clos Bousselin, jardin mystique et abandonné, où les roses pendent des vieux arbres moussus qu'elles ont escaladés, petit « paradou » perdu au milieu des ruines, se trouve en effet, encastrée dans le mur, une statue sans tête dont une partie seulement reste visible et qui reste quelque peu énigmatique avec ses détails de costume ou de robe.

Dans ce même quartier, signalons la rue de la Brune et la rue qui réunit la place de la Halle à la place du For, lesquelles sont actuellement, depuis un an, transformées en de vrais chantiers de démo-

PÉROUGES. — La statue mutilée du Clos-Bousselin.

litions. A citer encore quelques maisons intéressantes dans la rue qui monte *sur le For* (rue du Forum).

L'ÉGLISE. — Passons maintenant à la visite de l'église qui est l'une des plus belles de la région et qui fut construite au xv<sup>e</sup> siècle, époque la plus florissante de Pérourges, car, à cette époque, les maisons furent presque toutes reconstruites.

Certains archéologues, notamment M. Révérend du Mesnil et M. Blanchon, croient que cette église remonte au xii<sup>e</sup> siècle et qu'elle a tous les caractères de transition du roman à l'ogival; c'est un édifice remarquable, moitié église, moitié forteresse, dont la façade tournée au sud-ouest est flanquée à droite et à gauche de travaux de défense; le côté nord-ouest qui donne sur la campagne n'est pas moins formidable. Sur le rempart de 20 mètres de hauteur sur 2 m. 30 d'épaisseur, on distingue extérieurement les meurtrières qui, de l'intérieur de l'église, permettaient de tirer des armes à feu pour la défense; les baies de l'église dans ce rempart sont très hautes et très étroites, et, tout à fait en haut, d'autres meurtrières non bouchées, celles-ci, et des baies ouvertes complétaient le système de défense. Les voûtes de l'église communiquaient avec le chemin des rondes dans l'épaisseur des remparts.

(A suivre)

F. ET A. THIBAUT

## TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

ALLIER. — Le projet de construction d'une caserne d'infanterie à *Moulins* s'élève à 1.267.000 francs. — La commune de *Saint-Gérard-le-Puy* a décidé la construction d'un hôpital-hospice. — Le maire de *Vichy* a obtenu une promesse de vente du temple protestant et du terrain contigu, pour la somme de 150.000 francs. Le nouveau temple serait édifié entre la rue Lucas et la rue de la Compagnie.

ALPES-MARITIMES. — A *Saint-Jean-Cap-Ferrat*, une somme de 12.000 francs sera consacrée à la construction des égouts du boulevard.

HAUTE-LOIRE. — La commune de *Ceyssac* fait procéder à l'étude d'un projet d'adduction d'eau potable, 17.000 francs. — M. Feuillerade, ingénieur à Brioude, a établi un projet s'élevant à 110.000 francs, pour l'adduction et distribution d'eau potable à *Sainte-Florine*. — Le projet d'adduction d'eau potable à *Mazet-Sainte-Voy* atteint le montant approximatif de 13.500 francs.

LOIRE. — La ville de *Saint-Galmier* doit faire procéder à l'achèvement du réseau des égouts.

SAVOIE. — Dans les communes suivantes, les projets d'adduction d'eau doivent être mis en adjudication prochainement : Verrens-Arvey, montant du projet, 67.000 francs; Moûtiers, 90.000 francs; Cognin, 89.000 francs; Aspremont, 33.772 francs; Montaille, 80.000 francs; Ugines, 210.000 francs; Voglans, 22.250 francs; Villargerel, 41.423 francs; Tournon, 5.650 francs; Saint-Offenge-Dessous, 5.850 francs; Meyrieux-Trouet, 7.200 francs; Méry, 29.000 francs; Celliers, 23.750 francs; Avrieux, 27.800 francs; Motz, 7.850 francs.

VAR. — Le projet de reconstruction du pont d'*Agay* et de rectification de la route nationale aux abords est à l'étude; dès que le décret d'utilité publique sera rendu, les travaux qui sont crédités seront mis en adjudication. — Le maire de *Toulon* est autorisé à vendre à l'Administration des

P. T. T. deux lots de terrain de l'ancien hôpital maritime, pour y élever un nouvel hôtel des postes.

VAUCLUSE. — Un projet d'adduction d'eau potable à *l'Isle-sur-Sorgue* s'élève à 210.000 francs. — L'exécution d'un projet d'adduction d'eau potable à *Sault* doit entraîner une dépense de 74.400 francs.

## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

### Décisions approbatives.

Par décret du 13 janvier 1912, M. le Président de la République a approuvé la soumission souscrite par la Société anonyme de Chauffage et Ventilation « Calorie », en vue de l'exécution des travaux d'installation d'un chauffage central à vapeur à basse pression dans les bâtiments des nouvelles bibliothèques municipales, à Lyon.

### Ventes de terrains des Domaines.

Le samedi 24 février 1912, à 2 heures, à l'Hôtel de la Préfecture, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, en un lot, sans adjudication préparatoire, de l'immeuble ci-après désigné, provenant des fortifications de la Place de Lyon : Une parcelle de terrain, de forme irrégulière, propre à la construction, d'une superficie de trois cent quarante et un mètres carrés quatre-vingt-dix-sept décimètres carrés environ, y compris une surface de quatre-vingt-six mètres carrés quatre-vingt-dix-sept décimètres carrés environ, affectée à un cour commune avec les autres lots.

Elle est limitée : au nord, par la parcelle désignée sous la lettre G; au sud, par celles désignées sous les lettres B et C; à l'est, par la place de la Gare, et, à l'ouest, par les parcelles désignées sous les lettres D et F. Sa longueur en bordure de la place de la Gare est de dix-sept mètres.

Cette parcelle n'est pas louée. Mise à prix : 52.800 francs.

On peut prendre connaissance du cahier des charges et du plan des lieux, à la Direction des Domaines de Lyon et au Bureau des Domaines de Lyon, 20, rue de la Part-Dieu.

Le samedi 2 mars 1912, à 2 heures, à la Préfecture du Rhône, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, en un lot, sans adjudication préparatoire, de l'immeuble ci-après désigné, provenant des fortifications de la Place de Lyon, sur la rive gauche du Rhône (quartier de la Vitriolerie).

Cette parcelle de terrain, non louée (n° 398 du sommier des biens de l'Etat), en forme de trapèze d'une superficie de mille deux cent vingt-trois mètres carrés quarante-deux décimètres carrés environ, est limitée : au nord, sur une longueur de trente-sept mètres cinquante, par la rue Lagrange; à l'est, sur une longueur de trente-sept mètres cinquante environ, par la rue Eugène-Pottier; au sud, sur une longueur de trente-deux mètres soixante-quinze environ, et à l'ouest, sur une longueur de trente-deux mètres soixante-quinze environ, par un terrain appartenant à l'Etat. — Mise à prix : 22.030 fr.

On peut prendre connaissance du cahier des charges et du plan des lieux à la Direction des Domaines de Lyon et au Bureau des Domaines de Lyon, 20, rue de la Part-Dieu.

### Concours de la Société Académique d'Architecture de Lyon.

La Société Académique d'Architecture de Lyon vient de publier les programmes de ses concours d'architecture, archéologie, arts décoratifs et industriels pour l'année 1912. — On peut se procurer ces programmes chez M. MORTAMET, archiviste de la Société, 30, rue Sainte-Hélène.

### Les avantages du diplôme de l'École Centrale Lyonnaise.

Le Conseil de perfectionnement de l'École supérieure d'électricité de Paris a décidé que, désormais, les anciens élèves de l'École Centrale lyonnaise, munis du diplôme de 1<sup>re</sup> classe,

pourront être dispensés du concours d'entrée à l'Ecole supérieure d'électricité. Depuis plusieurs années déjà, la Compagnie P.-L.-M. accorde des avantages aux élèves diplômés entrant dans les services de la traction, du matériel et de l'exploitation. De plus, les élèves diplômés de 1<sup>re</sup> classe seront également admis à l'Ecole supérieure d'aéronautique et peuvent aussi se présenter directement aux examens pour l'obtention du diplôme d'ingénieur frigoriste.

**Le buste de Louis Guy.**

Dans sa séance du 29 janvier, le Conseil municipal de Lyon a adopté les conclusions du rapport de M. Vial, tendant à confier au statuaire Henri Burban la mission d'exécuter un buste à la mémoire du peintre lyonnais Louis Guy. La fondation Grognard, affectée à l'exécution de bustes de Lyonnais dignes de mémoire, offre un disponible de 2.700 francs, qui sera consacré à l'exécution de cette œuvre. Henri Burban, ancien élève de Louis Guy, qui fut professeur à notre Ecole des Beaux-Arts et à l'école de dessin du Petit-Collège, est lui-même un élève de l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Lyon et des écoles municipales de dessin, lauréat médaillé de ces écoles, médaille de vermeil de la Société Académique d'Architecture de Lyon, médaille du Salon de Lyon, membre de la Société lyonnaise des Beaux-Arts, à l'exposition de laquelle il avait produit, en 1907, un plâtre fort admiré de Louis Guy, également remarqué au Salon de Paris en 1909. Comme le rappelait le rapporteur, M. Vial, Louis Guy, membre de l'Académie du Gourguillon, y avait été baptisé par ses parrains « le fils Ugin », sans doute à cause de sa parenté artistique avec le Pérugin.

**Hospices civils de Lyon.**

Adjudication, le mardi 27 février 1912, passage de l'Hôtel-Dieu, n° 56, à deux heures et demie, pardevant M<sup>e</sup> Berger, notaire, demeurant rue Puits-Gaillot, 1, des maisons Dorel-Richard, situées à Lyon, rue Grenette, n°s 35 et 35 bis.

Surface : 330 mètres carrés. — Mise à prix : 188.100 francs, soit 570 francs le mètre carré.

Le prix est payable aux Hospices : un quart comptant ; le reste dans un délai de dix années.

Renseignements à l'Administration Centrale des Hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, n° 56.

**Les taxes de remplacement dans le quartier de Montchat.**

La Chambre syndicale des Propriétés immobilières de la Ville de Lyon et de sa banlieue, 72, rue Pierre-Corneille, qui compte parmi ses nombreux services celui de *vérification gratuite des feuilles de contributions*, a la satisfaction de porter à la connaissance des nombreux intéressés l'heureuse issue des réclamations qu'elle avait produites devant le Conseil de Préfecture, au nom de nombreux propriétaires de l'ancienne banlieue, et notamment du quartier de Montchat, dans une question d'application de taxes de remplacement des droits d'octroi (art. 18, § 3, de la loi du 28 juin 1901).

Des travaux de canalisation ayant été exécutés au droit de leurs immeubles, ces propriétaires s'étaient vus imposés à partir du 1<sup>er</sup> mars 1910, au moyen d'un rôle supplémentaire publié le 26 juin suivant. Conformément aux conclusions déposées en leur nom, le Conseil de Préfecture a rendu, à la date du 2 février courant, des arrêtés leur accordant décharge desdites taxes pour l'exercice 1910, par le motif qu'aucune disposition légale n'autorise la Ville à émettre des rôles postérieurs au rôle primitif.

La Chambre syndicale des Propriétés immobilières a vu triompher ainsi une fois de plus la thèse qu'elle avait déjà fait prévaloir antérieurement devant le Conseil d'Etat, dans des cas analogues.

**Distinctions honorifiques.**

Ont été promus ou nommés dans l'ordre du Mérite agri-

cole : *Officiers* : MM. BASTIDON, conducteur des ponts et chaussées à Largentière ; FREYCHET, agent voyer à Nîmes ; GAUDET, inspecteur des eaux et forêts à Lyon ; GIRE, architecte au Puy. — *Chevaliers* : MM. BLANCHARD, conducteur principal des ponts et chaussées à Carpentras ; BOUFFIER, inspecteur adjoint des eaux et forêts à Ambérieu ; CHASANNIER, inspecteur des eaux et forêts à Bellegarde ; J.-C. COMTE, commissaire en immeubles à Lyon ; CYVOCT, entrepreneur à Lyon ; DEPLANTE, agent voyer à Aix-les-Bains ; DUMAS, ingénieur des ponts et chaussées à Lyon ; LAFAY, conservateur du Musée de Mâcon ; PONCIN, entrepreneur à Cessieu (Isère) ; ROBERT, architecte municipal à Grenoble.

**Construction d'une route et d'un collecteur à Tanger.**

Il sera procédé, le 4 mars 1912, par le Comité spécial des travaux publics, au Dar En-Niaba, à Tanger, à l'adjudication de la construction d'une route d'accès au port de Casablanca par Sidi Bellout, et d'un égout collecteur entre l'Oued Bou-Skoura et la mer. — Devis estimatif : 48.720 francs (non compris une somme à valoir de 6.280 francs). Cautionnement provisoire : 500 francs ; cautionnement définitif : 2.000 francs.

On peut se procurer le cahier des charges relatif à cette adjudication, au Comité précité.

On peut, d'autre part, consulter ce document tous les jours non fériés, de 10 heures à midi et de 2 heures à 5 heures, à l'Office national du Commerce extérieur, 3, rue Feydeau, Paris (2<sup>e</sup>).

**Les matériaux de construction au Canada.**

On lit dans le *Board of Trade Journal*, de Londres, que de nouvelles Sociétés viennent de se former au Canada : l'une, au capital de 2.500.000 francs, s'occupera de la fabrication des câbles électriques de toutes sortes ; une autre, au capital d'un million, doit entreprendre la fabrication et l'importation de tubes et tuyaux d'acier de toutes espèces, plaques et tôles d'acier et fonte pour la construction de ponts et de bâtiments.

**COURS OFFICIEL DES MÉTAUX**

16 Février 1912	DROIT D'OCCUPATION EN SUS les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné . . . . .	175 »	185 »
— en planche rouge . . . . .	212 50	215 »
— — jaune . . . . .	195 »	200 »
Étain Banca en lingots . . . . .	530 »	540 »
— Billiton et détroits en lingots . . . . .	510 »	520 »
Plomb doux 1 <sup>re</sup> fusion en saumons . . . . .	46 »	47 »
— ouvre : tuyaux et feuilles . . . . .	49 »	50 »
Zinc retondu 2 <sup>e</sup> fusion . . . . .	68 »	70 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne . . . . .	88 »	89 »
— — Autres marques . . . . .	87 »	88 »
Nickel brut pour fonderie . . . . .	545 »	» »
— laminé . . . . .	710 »	» »
Aluminium brut pour fonderie . . . . .	220 »	» »
— laminé . . . . .	340 »	» »
Fer lamine 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	22 50	23 »
F r à double T. AO . . . . .	23 »	23 50
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus . . . . .	27 »	27 50

**DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR**

Du 27 Janvier au 10 Février 1912

- Rue Villaboiss-Mareuil. Maison. Propr., M. Bon, chemin de Croix-Morlon, 16.
- Grande rue de Monplaisir, 44. Ateliers. Propr., M. Guillardon, y demeurant.
- Rue Seguin. Entrepôt. Propr., M. Brun, quai Saint-Antoine, 37. Entrepr., M. Rivière, rue Ravat, 21.
- Rue de la République, 31. exhaussement d'un immeuble. Propr., Société anonyme du Grand-Bazar, y demeurant. Arch., MM. Bissuel et Quantre, place Bellocour, 11.
- Rue des Tuileries, 6. bâtiment annexe. Propr., M. l'abbé Bertholomey, rue de la Carrière, 3.
- Rue Roux-Voignat, 13. Maison. Propr., MM. Boraggiotta et Boosnotto, y demeurant. Arch., M. Pinet, rue Roux, 8.
- Grande rue de Monplaisir, 52. Hangar. Propr., M. David, y demeurant. Arch., M. Cuny, rue Paul Bert, 351.
- Rue Sébastopol, 23. Bâtiment. Propr., M. Tournour, y demeurant. Arch., M. Dufour, rue Vauban, 12.

## RÉSULTATS D'ADJUDICATION

**Allier.** — 9 février. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1<sup>er</sup> lot. Chemin de grande communication n° 21, de Varennes-sur-Allier à Digoin. Construction d'un tablier en béton de ciment armé. Montant, 2.400 fr. Adjud., M. Gravière, à Saint-Léon, 6 p. 100 de rabais.

**Doubs.** — 5 février. — *Préfecture.* — Travaux communaux et vicinaux. — 1<sup>er</sup> lot. Beure. Reconstruction des cabinets des écoles. Mont., 1.831 fr. 68. Adjud., M. Ronne, à Besançon, 4 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Longeville. Adduction et distribution d'eau potable. Montant, 20.792 fr. 22. Adjud., M. Guerre, à Pontarlier, 12 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Cessey et Quingey. Rectification et élargissement des chemins vicinaux ordinaires n°s 1 et 5. Montant, 5.117 fr. 45. Adjud., M. Pauset, à Fontain, 3 p. 100 de rabais.

**Doubs.** — 12 février. — *Mairie de Besançon.* — Construction d'un égout dans l'avenue de la gare Viotte. Montant, 17.500 fr. Soumissionnaires : M. Parand, prix du devis. — MM. Borgnotta, 0,10 p. 100. — Lavaud, 3 p. 100. — Parini, 5 p. 100. — Ollier, 6,10 p. 100. — Perton, 7 p. 100. — Marcellin, 8 p. 100. — Sourieux, 8 p. 100. — Denis, 12 p. 100. — Adjud., M. Miniollo, à Besançon, 13,10 p. 100 de rabais.

**Drôme.** — 11 février. — *Mairie de Montboucher.* — Travaux d'adduction d'eau potable au village. Montant, 46.608 fr. Soumissionnaires : MM. E. Durand, 15 p. 100. — Veuve Gibault, 13 p. 100. — Courtaud-Garnier, 13 p. 100. — Demejon frères, 11 p. 100. — Seroul, 10 p. 100. — F. Gay, 10 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Marius Abran, à Séderon, prix du devis.

**Isère.** — 6 février. — *Mairie de Grenoble.* — Service du génie. Chefferie de Grenoble. Construction d'un manège, fourniture d'une latrine métallique à deux sièges. Soumissionnaires : MM. Barbier, 46.800 fr. — Béatrice, 48.000 fr. — Bonhomme, 48.660 fr. — Vellas, 49.000 fr. — Marion, 51.000 fr. — Para, 51.000 fr. — Georges, 52.000 fr. — Bertrand, 52.000 fr. — Bedon, 52.500 fr. — Guillot, 53.300 fr. — Drevet, 57.900 fr. — Adjud., M. Jaillon, à Saint-Etienne, au prix forfaitaire de 46.800 fr.

**Saône et Loire.** — 2 février. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Epervans. Construction d'une salle de réunions et salle de mairie. 1<sup>er</sup> lot. Démolition, terrassement, maçonnerie. Montant, 12.016 fr. 04. Soumissionnaires : MM. Pelletier, 5 p. 100. — Lavigne, 1 p. 100 d'augmentation. — MM. Lacour, 3 p. 100. — Gaudillot, 5 p. 100. — Mercier, 5 p. 100. — Adjud., M. Despinard, à Ouroux-sur-Saône, 6 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Menuiserie, serrurerie. Montant, 3.876 fr. 52. Soumissionnaires : MM. Ménebeuf, 1 p. 100. — Labille, 3 p. 100. — Flattot, 5 p. 100. — Renaud, 6 p. 100. — Dorland, 7 p. 100. — Adjud., M. Fèvre, à Louhans, 8 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 1.859 fr. 84. Soumissionnaires : MM. Collin, 8 p. 100. — Petit, 10 p. 100. — Hermann et Bourgeois, 10 p. 100. — Barbin, 11 p. 100. — Adjud., M. Noble, à Chalon-sur-Saône, 12 p. 200 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Zinguerie, plomberie. Montant, 617 fr. 61. Soumissionnaire : M. Chaillet, 1 p. 100. — Non adjugé, minimum de rabais non atteint.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Mercredi 28 février, 10 h. — *Mairie de Villefranche.* — Construction d'une école primaire supérieure de garçons. Montant des travaux non compris imprévus, 26.465 fr. Cautionnement, 1.500 fr. — Visa du certificat, n'ayant pas plus de trois mois de date, par l'architecte directeur des travaux, huit jours avant l'adjudication. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la mairie, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, et pour avoir tous renseignements utiles, MM. les entrepreneurs pourront s'adresser à M. Jacquet, architecte, 5, rue de la Sous-Préfecture, directeur des travaux.

**Rhône.** — Lundi 25 mars, 2 h. 1/4. — *Mairie de Lyon.* — Service du génie. Chefferie de Lyon. Construction d'un manège de 45 x 20 au quartier de la Doua. Cautionnement provisoire, 300 fr., définitif, 1/20<sup>e</sup> du forfait. — Produire avant le 8 mars au chef du génie à Lyon, les pièces nécessaires. — Renseignements à la chefferie du génie, 44, quai Gailleton.

**Rhône.** — Lundi 25 mars, 3 h. — *Mairie de Lyon.* — Service du génie, chefferie de Lyon. Construction à forfait de deux magasins aux projectiles au parc d'artillerie de la Mouche. — 1<sup>er</sup> lot. Cautionnement provisoire, 1.500 fr., définitif, 1/20<sup>e</sup>. — 2<sup>e</sup> lot. Cautionnement provisoire, 900 fr., définitif, 1/20<sup>e</sup>. — Production des pièces et renseignements comme ci-dessus.

**Ain.** — Dimanche 25 février, 2 h. 1/2. — *Mairie de Poncin.* — Travaux à exécuter à la laiterie. Montant, 24.673 fr. 97. Cautionnement, 1.000 fr. — Renseignements à la mairie.

**Côte-d'Or.** — Lundi 11 mars, 2 h. — *Mairie de Dijon.* — Service du génie. Installation définitive du 48<sup>e</sup> régiment d'artillerie. — 1<sup>er</sup> lot. Terrasse, maçonnerie, etc. Montant, 450.000 fr. Cautionnement provisoire, 4.500 fr., définitif, 22.500 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Plâtrerie. Montant, 57.026 fr. Cautionnement provisoire, 580 fr., définitif, 2.900 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Charpente, menuiserie, objets mobiliers en bois. Montant, 80.000 fr. Cautionnement provisoire, 800 fr., définitif, 4.000 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Ferronnerie, serrurerie. Montant, 183.060 fr. Cautionnement provisoire, 1.730 fr., définitif, 9.200 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Couverture, zinguerie, ferblanterie. Montant, 55.600 fr. Cautionnement provisoire, 560 fr., définitif, 2.800 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Plomberie, cuivrierie, fumisterie. Montant, 10.570 fr. Cautionnement provisoire, 110 fr., définitif, 500 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Peinture et vitrerie. Montant, 16.130 fr. Cautionnement provisoire, 170 fr., définitif,

800 fr. — Demandes d'admission au chef du génie, à Dijon, avant le 19 février. — Renseignements à la chefferie du génie, caserne Dampierre, rue du Chanclier-de-l'Hospital, à Dijon.

**Gard.** — Dimanche 3 mars, 2 h. — *Mairie de Sommières.* — Construction d'un aqueduc en ciment pour épurement des eaux de l'abattoir. Montant, 5.606 fr. 76. Cautionnement, 300 fr. — Visa par l'architecte communal. — Renseignements à la mairie.

**Haute-Savoie.** — Mardi 27 février, 10 h. — *Préfecture.* — 1<sup>er</sup> lot. Route départementale n° 4. Rechargement de diverses sections dans la traverse du Fayet et sur l'embranchement de Saint-Gervais, sur 3.700 m. Montant, 10.000 fr. Cautionnement, 300 fr. — Chemins vicinaux ordinaires. 2<sup>e</sup> lot. Serraval. N° 1. Rectifications : 1<sup>o</sup> entre le chemin de grande communication n° 6 et l'extrémité de la rampe de Biollaz, sur 650 m. 13 ; 2<sup>o</sup> de la traverse du hameau du Villard, sur 523 m. Longueur totale : 1.173 m. 13. Montant, 19.000 fr. Cautionnement, 570 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Cordon. N° 4. Achèvement de la 2<sup>e</sup> section comprise entre la Croix de la Léchère et les Molliards, sur 728 m. 73. Montant, 7.187 fr. 53. Cautionnement, 100 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Cercier. N° 5. Construction de la 1<sup>re</sup> section, partie comprise entre le hameau de Ravier et le profil 15 projet général, sur 310 m. Montant, 4.000 fr. Cautionnement, 130 fr. — 4<sup>e</sup> lot. La Muraz. N° 1. Construction de la partie comprise entre Ghez-Briard et Les Mouilles, sur 500 m. Montant, 6.400 fr. Cautionnement, 160 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Exce-nevex. N°s 8 et 9. 1<sup>o</sup> Construction du n° 8 entre le chemin vicinal ordinaire n° 4 et le chemin de grande communication n° 25, sur 120 m. ; 2<sup>o</sup> Construction du n° 9 entre le chemin vicinal ordinaire n° 8 et le chemin de grande communication n° 25, sur 63 m. Longueur totale : 188 m. Montant, 4.100 fr. Cautionnement, 120 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Saint-Jean-d'Auiph. N° 7. Construction de la partie comprise entre l'entrée du village d'Essert-la-Pierre et le chemin vicinal ordinaire n° 8, vers la maison d'école, sur 224 m. 01. Montant, 1.700 fr. Cautionnement, 50 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'agent voyer en chef, à Annecy. — Renseignements à la préfecture.

**Haute-Savoie.** — Mardi 27 février, 11 h. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Reconstruction du débarcadère de Tougues sur le territoire de la commune de Chens. Travaux à l'entreprise, 13.501 fr. 62. Somme à valoir, 1.498 fr. 38. Total, 15.000 fr. Cautionnement provisoire, 225 fr., définitif, 450 fr. — Les pièces des projets seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1<sup>o</sup> dans les bureaux de la préfecture (1<sup>re</sup> division), de 9 heures du matin à 4 heures du soir ; 2<sup>o</sup> dans les bureaux de M. l'ingénieur ordinaire à Thonon, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

**Jura.** — Jeudi 7 mars, 2 h. — *Préfecture.* — 1<sup>er</sup> lot. Commune de Condes. Aménagement d'une fromagerie. Travaux évalués par le devis estimatif de M. Favier, agent voyer à Arinthod. Montant, 2.177 fr. 03. A valoir, 142 fr. 35. Cautionnement, 70 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Commune de Saint-Maur. Construction d'un réservoir et amélioration du régime des eaux. Travaux évalués par le devis estimatif de M. Bidot, architecte à Lons-le-Saunier. Montant, 14.663 fr. 98. A valoir, 1.456 fr. 19. Cautionnement, 450 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Commune de Louverot. Reconstruction des préaux couverts. Travaux évalués par le devis estimatif de M. Billet, architecte à Lons-le-Saunier. Montant, 1.082 fr. A valoir, 103 fr. 08. Cautionnement, 30 fr. — Les devis des travaux, les pièces des projets et le cahier des charges de l'entreprise sont déposés à la préfecture (2<sup>e</sup> division), où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

**Loire.** — Jeudi 22 février, 2 h. 1/2. — *Mairie de Rive-de-Gier.* — Travaux d'entretien des bâtiments communaux pendant trois années. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie, ciments et couverture. Cautionnement, 150 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Cautionnement, 450 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Charpente, menuiserie et serrurerie. Cautionnement, 200 fr. — Visa par l'architecte voyer, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

**Loire.** — Samedi 24 février, 10 h. — *Mairie de Roanne.* — Travaux de construction pour la transformation d'un bâtiment en école maternelle et primaire, place Larochette. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille, ciments, égouts. Montant, 14.900 fr. 62. Cautionnement, 700 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Gros fers, charpente. Montant, 3.715 fr. 96. Cautionnement, 200 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Couverture, plomberie et zinguerie. Montant, 2.565 fr. 85. Cautionnement, 150 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie, quincaillerie. Montant, 6.861 fr. 30. Cautionnement, 350 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 4.996 fr. 75. Cautionnement, 300 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 1.079 fr. Cautionnement, 50 fr. — Renseignements dans les bureaux de M. Duru, architecte, 16, rue de Paris, à Roanne.

**Loire.** — Vendredi 1<sup>er</sup> mars, 2 h. — *Sous-préfecture de Roanne.* — Entretien des chemins de grande communication de l'arrondissement de Roanne, pendant six années. — 1<sup>er</sup> lot. Chemins n°s 1, 4 bis et 10 bis et ponts suspendus sur la Loire. Montant annuel, 3.200 fr. Cautionnement, 500 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Chemin n° 1, de Saint-Just-en-Chevalet à Tarare, sur 9.430 m. Montant annuel, 1.400 fr. Cautionnement, 100 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Chemin n° 4 bis, de l'Allier au Rhône, sur 15.000 m. Montant annuel, 1.400 fr. Cautionnement, 150 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Même chemin, 2<sup>e</sup> partie, sur 14.717 m. Montant annuel, 2.500 fr. Cautionnement, 300 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Chemin n° 8 bis, de Cusset à Villefranche, par Roanne et Thizy, sur 15.000 m. Montant annuel, 1.700 fr. Cautionnement, 200 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Même chemin, 2<sup>e</sup> partie, sur 6.865 fr. Montant annuel, 1.000 fr. Cautionnement, 100 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Même chemin, 3<sup>e</sup> partie, sur 5.517 m. Montant annuel, 1.800 fr. Cautionnement, 200 fr. — 8<sup>e</sup> lot. Même chemin, 4<sup>e</sup> partie, sur 1.488 m. Montant annuel, 1.800 fr. Cautionnement, 200 fr. — 9<sup>e</sup> lot. Même chemin, 5<sup>e</sup> partie, sur 18.594 m. Montant, 2.500 fr. Cautionnement, 250 fr. — 10<sup>e</sup> lot. Chemin n° 9, de Roanne à Amplepuis, sur 11.947 m. Montant annuel, 1.500 fr. Cautionnement, 200 fr. — 11<sup>e</sup> lot. Chemin n° 10 bis, de Roanne à Digoin, sur 4.800 mètres. Montant annuel, 1.800 fr. Cautionnement,

ment, 200 fr. — 12<sup>e</sup> lot. Même chemin, 2<sup>e</sup> partie, sur 13.580 m. Montant annuel, 3.000 fr. Cautionnement, 300 fr. — 13<sup>e</sup> lot. Chemin n° 16 bis, d'Yguerande à Beaujeu, sur 10.645 m. Montant annuel, 1.800 fr. Cautionnement, 200 fr. — 14<sup>e</sup> lot. Même chemin, 2<sup>e</sup> partie, sur 13.603 m. Montant annuel, 1.200 fr. Cautionnement, 100 fr. — 15<sup>e</sup> lot. Chemin n° 31, de la Croix-Trévingt à Belmont, sur 4.520 m. Montant annuel, 800 fr. Cautionnement, 100 fr. — 16<sup>e</sup> lot. Chemin n° 51, d'Arconsat à Thizy, sur 10.424 m. Montant annuel, 2.500 fr. Cautionnement, 250 fr. — 17<sup>e</sup> lot. Chemins vicinaux ordinaires n°s 6 à 27 de la commune de Roanne et 6 et 8 de la commune de Riorges, sur 19.258 m. Montant annuel, 4.800 fr. Cautionnement, 480 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Loire.** — Vendredi 1<sup>er</sup> mars, 3 h. — *Sous-préfecture de Roanne.* — Saint-Marcel-d'Urfé. Chemin de grande communication n° 20, de Saint-Just-en-Chevalet à Boen et à Ambert. Construction entre le chemin de grande communication n° 24, au bourg de Saint-Marcel-d'Urfé et le hameau de La Farge, sur 1.799 m. 72. Montant, 13.005 fr. 52. A valoir, 994 fr. 48. Total, 14.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — Visa par M. l'agent voyer d'arrondissement de Roanne, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Saône-et-Loire.** — Dimanche 4 mars, 9 h. — *Mairie de Bey.* — Construction d'un lavoir couvert. Montant, 2.738 fr. Cautionnement, 1/20<sup>e</sup>. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Chaumy, architecte à Chalons-sur-Saône, auteur du projet. — Renseignements à la mairie.

**Savoie.** — Samedi 2 mars, 10 h. — *Préfecture.* — 1<sup>er</sup> lot. Chambéry-le-Vieux, Voglans et le Bourget. Route départementale n° 5, de Chambéry à Belley. Rechargement de la chaussée entre les points kil. 6 k. 400-6 k. 900 et 9 k. 900-10 k. 400. Montant, 8.250 fr. Cautionnement, 275 fr. Frais, 150 fr. — 2<sup>e</sup> lot. La Chapelle-Saint-Martin. Route départementale n° 7, des Echelles à Lucey. Construction d'un pont en ciment armé de 7 mètres d'ouverture sur la Vesce. Montant, 24.500 fr. Cautionnement, 700 fr. Frais, 350 fr. — 3<sup>e</sup> lot. La Chapelle-Saint-Martin. Route départementale n° 7, des Echelles à Lucey. Réparations d'avaries entre les kil. 2 et 6 (embranchement d'Yenne). Montant, 35.184 fr. 48. A valoir, 5.315 fr. 52. Total, 40.500 fr. Cautionnement, 1.070 fr. Frais, 520 fr. — Renseignements à la préfecture.

**Savoie.** — Samedi 2 mars, 10 h. — *Préfecture.* — Exploitation des tramways d'Aix-les-Bains : au Port-Puer, à Grésy-sur-Aix, à Marlioz, au Petit-Port, sur une longueur totale de 10.740 m. 76. Montant, 445.000 fr. Cautionnement provisoire, 5.000 fr.

**Vaucluse.** — Mercredi 28 février, 2 h. 1/2. — *Mairie de Vaucluse.* — Construction d'une passerelle métallique pour piétons sur la Sorgues, quartier de Galas. Montant, 7.600 fr. Cautionnement, 300 fr. — Visa des certificats par M. Hugues, ingénieur, 17, rue Petite-Fusterie, à Avignon. — Renseignements à la mairie ou au bureau de M. Hugues, ingénieur.

## Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

La Compagnie P.-L.-M. rappelle que de confortables voitures automobiles (coupés à 2 places ou omnibus à 6 places) assurent le service à domicile des voyageurs débarquant de la gare de Paris-Lyon, ou venant y prendre un train.

Adresser les commandes :

1<sup>o</sup> Pour l'arrivée à Paris : par lettre à M. le Chef de gare de Paris-Lyon ou par dépêche (Garlyo-Paris), en indiquant l'heure exacte d'arrivée du train, le type de la voiture demandée (coupé ou omnibus automobile), le nombre et le poids approximatif des bagages.

Les commandes remises à la gare initiale de départ ou à toute gare d'arrêt intermédiaire, sont transmises gratuitement par dépêche.

2<sup>o</sup> Pour le départ de Paris : 3 heures au moins à l'avance, au Bureau des omnibus à la gare de Paris-Lyon ou dans les Bureaux de ville de la Compagnie, en indiquant l'heure à laquelle la voiture (coupé ou omnibus automobile) devra se présenter au domicile, ainsi que le nombre et le poids approximatif des bagages.

## SPECTACLES

**GRAND-THÉÂTRE** Samedi, *Déjanire.* — Dimanche, en matinée, *Faust*, en soirée, *Roméo et Juliette.*

**CÉLESTINS** Représentations de *Primerose*, la nouvelle comédie de MM. Robert de Flers et A. Caillavet.

**HORLOGE-THÉÂTRE-CONCERT** L'incomparable revue lyonnaise *le Long du Rhône*, dont l'esprit d'a-propos et l'excessive gaïté captivent l'attention, a dépassé la cinquantaine : on continue de venir en foule applaudir les interprètes de cette sémillante revue, qui marchera allègrement vers la centième. Dimanche et Mardi-Gras, 20 février, grandes matinées à 2 heures.

**CINÉMA PATHÉ-GROLÉE** (6, rue Grólée). — Spectacle choisi pour les familles. Actualités et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2 Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil — 60591

**PRÉPARATIONS DE MÉLANGES ARTIFICIELS** et de grains pour granits artificiels, mola-se, moules de calcaire "TERRAZZO" et dés de mosaïque pour terrasses et marqueterie. "MALTAFINA" (semblable à la Terranova), préparée avec ciment pour emploi immédiat, conv. ant tout particulièrement pour terrasses et toits plats sur magasins, fabriques, etc.; à cause de son imperméabilité de même que pour nettoyage de façades et de murs de couleurs quelconques, cette composition, de couleurs naturelles, ne se tachant et ne s'altérant pas.

G. HOSTETTLER, Fabricant de "Terrazzo", BERNE (Suisse).

**A VENDRE A L'AMIABLE  
UNE SUPERBE PROPRIÉTÉ**

Située à LYON-MONPLAISIR, Grande-Rue de Monplaisir, 115

ET COMPRENANT :

**UNE PETITE MAISON BOURGEOISE**

AISANCES ET DÉPENDANCES

le tout situé dans un beau parc ombragé, d'une contenance de 2.507 mètres carrés

Convientrait pour la construction d'une belle villa ou d'un établissement industriel.

Toutes facilités de paiement

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser : à M<sup>e</sup> BERNARD, notaire, à Lyon, 31, rue Paul-Chenavard, ou bien à M. FRENEA, représentant de la Maison BERNHEIM Frères et Fils de Paris, demeurant à Saint-Etienne, 20, rue Gambetta (Téléphone N° 8-61.)

LE

## BULLETIN MENSUEL

DES TIRAGES

ORGANE SPÉCIAL DES VALEURS A LOTS

Le Numéro, 40 cent. Franco par poste 15 cent.

ABONNEMENTS

France, un an . . . . . 1 fr. 50

Etranger, un an . . . . . 2 francs

On s'abonne à l'Agence Fournier

14, Rue Confort, LYON

Se trouve également dans tous les kiosque de la ville et de la banlieue

## FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

**Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.**

**ARDOISES** pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes tableaux, etc. Entrepôtitaire : J. GUICHARD fils seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries. Plâtres, Chaux, Ciments tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises. Appareils sanitaires

**Peinture & Plâtrerie**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments. Ardoises. Appareils sanitaires.

**Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

**Granits**

**ARCHITECTES, ENTREPRENEURS**, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C<sup>o</sup>, 6, rue Nouvelle, Paris (IX<sup>e</sup>), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne.

**Céramique**

**PRODUITS CÉRAMIQUES**, PROST FRÈRES, fabricants Jean Claude PROST, succés<sup>r</sup>, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises. Appareils sanitaires.

# F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés  
ou sculptés.

Envoi franco de l'Album

## COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES

Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot  
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

## MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

31, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

## CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION  
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

**L. DROGOZ**, Successeur

LYON - 63, Rue de la Vilette - LYON

## LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS & DESSINS

Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Conson Wathman) d'après calques

l'encre de Chine.

Ancienne Maison **ACHARD** Ch. COULON, Directeur  
3, Rue Fénelon, LYON Téléph. 37.72

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

EN VENTE  
A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

ET DANS SES SUCCURSALES

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901  
ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et donations et amendant pour le paiement des droits de succession le principe de la déduction des dettes civiles et commerciales et de l'impôt progressif

A ces lois sont annexés des barèmes complets permettant de liquider facilement et rapidement les nouveaux droits de succession, quelle que soit l'importance des parts héréditaires.

Par D. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines  
et du Timbre

Prix : 2,50; par la poste recommandé : 2,65

## CIMENT ARMÉ

Système Ed. COIGNET Breveté S.G.D.G.

## J. MAZET

ENTREPRENEUR-CONSTRUCTEUR

81, cours de la Liberté, LYON

TÉLÉPHONE 41.31

Constructions d'Usines, Planchers, Ponts, Conduites d'eaux, Travaux blancs  
Réservoirs, Fondations sur mauvais sol, Cuves avec revêtement en verre  
Silos, Fosses septiques

OUVRIERS SPÉCIALISTES

Études, Projets et Devis gratuits sur demande

## "LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

contre les

## ACCIDENTS

DE TOUTE NATURE

Capital Social : 6.800.000 francs

Réserves : 2.125.000 francs

## ASSURANCES INDIVIDUELLES

Assurances de responsabilité civile :

AUTOMOBILES - CHEVAUX et VOITURES - DOMESTIQUES

ASSURANCES

Contre les Accidents du Travail

RESPONSABILITÉ

des Propriétaires d'Immeubles

## ASSURANCES AGRICOLES

PAULE et TURPEAU

Agents généraux

A. BENOIST, Inspecteur général

39, rue de la Bourse à LYON